



PRÉFET DU CANTAL

# Avis de mise à disposition du public

(art. L120-1-1 du code de l'environnement)

– Département du Cantal –

## Projet d'exécution relatif au curage de la retenue de l'Encon et à la réalisation d'un canal bétonné de restitution du débit réservé

Le public est informé que du 25 juin 2014 au 10 juillet 2014 inclus :

- ⇒ il peut prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, présenté par la société EDF SA – Unité de production Centre, et concernant la réalisation de travaux relatifs au curage de la retenue de l'Encon et à la réalisation d'un canal bétonné de restitution du débit réservé
- ⇒ le dossier peut être consulté et téléchargé sur le portail internet de l'État dans le Cantal

[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

rubrique : -environnement-

-projets ayant une incidence sur l'environnement-

-participation du public-

- ⇒ le public peut également, dans le même temps, faire part de ses observations par courrier électronique adressé à :

[verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr)